

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 39 (2002)
Heft: 1540

Artikel: Nouveau coup dur pour la retraite flexible
Autor: Dépraz, Alex
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008832>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouveau coup dur pour la retraite flexible

L'introduction de la retraite flexible est en passe de devenir l'Arlésienne de la politique sociale. Offrir une vraie possibilité de départ à la retraite avant l'âge de 65 ans, échéance qui vaudra désormais pour les deux sexes, était pourtant l'un des objectifs majeurs de la onzième révision de l'AVS.

Dans sa session extraordinaire de mai 2001, le Conseil national avait accepté de consacrer 400 millions au financement de la retraite flexible, alors même que la majorité de sa commission en proposait le double. Cette décision avait été prise du bout des lèvres par une seule voix d'écart. Cette première coulouvre paraissait déjà difficile à avaler.

Les thuriféraires du principe de la neutralité des coûts, dans la réforme des assurances sociales, ont bien entendu repris leur bâton de pèlerin. Plus étrange, les démocrates-chrétiens se sont distancés de la solution retenue, avec leur aval, par la Chambre du peuple en proposant devant le Conseil des Etats une solution de «rentes-ponts» manifestement boiteuse. Déçus du rejet de leur proposition, les sénateurs démocrates-chrétiens se sont alors ralliés à la diminution purement actuarielle de la rente, qui a été retenue grâce à leur soutien. Avec cette solution, les femmes paieront en effet un lourd tribut à cette révision de l'AVS, tant par le relèvement de l'âge de la retraite à 65 ans que par la suppression du taux favorable qui leur avait été garanti dans la dixième révision en cas de départ anticipé à la retraite, en com-

pensation du relèvement de l'âge de la retraite à 64 ans. Il est totalement inacceptable que ces sacrifices ne soient pas compensés par la possibilité de bénéficier d'une rente de vieillesse suffisante dès 62 ans.

Une AVS moderne passe nécessairement par une plus grande flexibilité de l'âge de la retraite. Il ne s'agit pas d'inciter les personnes à cesser plus tôt leur activité professionnelle - les restructurations s'en chargent au besoin - mais d'offrir et surtout de rendre possible cette solution, en particulier pour celles qui exercent des travaux pénibles et qui ont une espérance de vie plus faible. Or, selon le

calcul purement actuariel retenu par le Conseil des Etats, une retraite à 62 ans pour les salariés modestes ne serait qu'un leurre en raison de la diminution imposée de la rente de 16,56%, alors

que le Conseil national proposait une baisse de 11,3%. Par-dessus le marché, le Conseil des Etats a refusé d'abaisser le seuil minimal d'entrée à la LPP de telle sorte que les personnes à bas revenu se voient également refuser une retraite anticipée par le biais plus aléatoire du deuxième pilier.

Le Conseil national peut encore imposer son modèle dans l'élimination des divergences, sans quoi un référendum se chargerait de faire passer toute la onzième révision à la trappe. AD

Une AVS moderne passe nécessairement par une plus grande flexibilité de l'âge de la retraite.

Sommaire

Asile: Gare aux conclusions hâtives (p. 2)

SIDA: Les virus de la recherche (p. 3)

Nucléaire: Economiser et rationaliser (p. 4)

Nucléaire: Le coût réel de l'énergie atomique (p. 5)

Point de vue: La Turquie est-elle soluble dans l'Union européenne (p. 6)

Note de lecture: Les limites de l'injustice (p. 7)